

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°

2019 - 07 - 97

### OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

VŒU SUR L'ADHESION DE LA VILLE A L'APPEL DES COQUELICOTS

**DATE  
CONVOCATION**

26 JUIN 2019

**DATE D’AFFICHAGE**

A 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur François MORTON, Maire,

**PRESENTS (26)**

M. François MORTON - Mme Bénédicte ALLIER-COÏNE - M. Gilles BRETON - Mme Danielle HAMARD - M. Patrick PLANQUE - Mme Danièle VIALA - M. Bernard TABARIE - Mme Virginie VAIRON - M. Stéphane OLIVIER - Mme Florence COQUART *jusqu'au point inclus : Subventions aux associations Académie SQY de Taekwondo et Kannagara, pouvoir à M. Richard MÉZIÈRES*) - M. Richard MÉZIÈRES - Mme Malika REBOULET - M. Roger ADÉLAÏDE (*à partir du point : Subvention à l'association Balisqy, pouvoir à M. Patrick PLANQUE*) - Mme Danielle MAJCHERCZYK - M. Philippe TRAMCOURT - Mme Zora DAÏRA (*à partir des communications du Maire*) - Mme Nathalie PECNARD - M. Olivier PAREJA - Mme Christine CHAUVINEAU - M. Fabrice DELAMARRE - M. Lassaâd AMICH (*à partir des communications du Maire, pouvoir à Mme Virginie VAIRON*) - M. Ali BENABOUD - M. Jean-Loup CARRIAT - Mme Annick CAVELAN - M. Philippe CHANCELIER (*jusqu'au vœu du Conseil Municipal, pouvoir à Mme Annick CAVELAN*) - Mme Rosemary JOURDAN (*à partir du point : Mise à jour du tableau des effectifs, pouvoir à Mme Christine CHAUVINEAU*).

**CONSEILLERS  
MUNICIPAUX**

**EN EXERCICE**

34

**VOTANTS**

29

**PRESENTS**

25

**ABSENTS EXCUSES (3)**

M. François DELIGNÉ, pouvoir à M. François MORTON.  
M. Raphaël DEFAIX, pouvoir à Mme Nathalie PECNARD.  
M. Max VIGNIER, pouvoir à M. Fabrice DELAMARRE.

**ABSENTS NON EXCUSES (5)**

M. Ladislav SKURA.  
Mme Laurence TROCHU.  
Mme Juliette SNITER.  
Mme Emilie GERMAIN-VEDRENNE.  
M. Thibault LEBLANC.

**SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Patrick PLANQUE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Conseil Municipal en date du 4 juin 2019,

L'Appel des coquelicots a été lancé à la fin de l'été 2018 par l'association « Nous voulons des coquelicots », présidée par Fabrice Nicolino. Ce collectif dresse un constat plus qu'alarmant sur la qualité des sols et de la biodiversité dans notre pays : en cause, les pesticides de synthèse. De plus ces produits chimiques nuisent à la santé humaine notamment lors des périodes d'épandage. De nombreux citoyens, associations et collectivités soutiennent cet appel pour un monde vivable pour nos enfants.

Considérant que les études scientifiques et les témoignages récents ne font qu'alerter sur la dangerosité de ces substances chimiques pour la santé et pour la biodiversité,

Considérant que le mouvement des coquelicots a déjà réuni de nombreux habitants, ayant soutenu l'appel ou s'étant rassemblés devant les Mairies de toute la France. Presque 700 000 personnes ont déjà signé son appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse. A Guyancourt, depuis le 5 octobre et les 7 premiers vendredi des mois suivants, un groupe de citoyennes et citoyens se sont mobilisé(e)s, manifestant joyeusement et surtout faisant signer l'appel. La première marche saint-quentinoise pour le climat, samedi 25 mai 2019, a aussi réuni de près de 800 personnes. Un courrier a été adressé aux élu(e)s du territoire les incitant à prendre en compte d'urgence climatique dans les politiques des collectivités,

Considérant que ce mouvement citoyen se double d'une action volontariste de la Municipalité de Guyancourt pour offrir aux habitants un cadre de vie et un environnement de qualité. Dès 2012, la Ville supprimait tout produit phytopharmaceutique dans les traitements des massifs fleuris. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit avant l'obligation légale de janvier 2017, la Ville n'emploie plus aucun produit phytosanitaire dans l'entretien de ses massifs, parcs, jardins, cimetières, voiries, trottoirs et terrains de sport.

Considérant que la politique municipale en matière de développement durable doit être globale et transversale, et qu'en conséquent la Ville agit depuis de nombreuses années pour :

- Préserver ses espaces agricoles et naturels, qui représentent près de la moitié du territoire communal (*classement des sources et étangs de la Bièvre, sanctuarisation des terres agricoles dans la ZPNAF, maintien en zone agricole des terres à l'ouest de la RD91*)
- Sensibiliser par des actions multiples les Guyancourtois et les agents communaux aux enjeux du développement durable (*actions dans les écoles, Faites du DD, etc.*),
- Favoriser l'agriculture de proximité, propre et raisonnée, à travers notamment ses AMAP,
- Réduire significativement la consommation énergétique des bâtiments communaux (-17% entre 2010 et 2018), avec un chantier important à venir dans l'école Robespierre (900 000 € investis pour le bien-être des enfants)

Considérant que ce volontariste de la collectivité et des citoyens doit s'appliquer à l'ensemble des acteurs, notamment économiques, et que les professionnels ayant subi les nuisances de ces produits chimiques doivent obtenir réparation auprès des industries,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité par 29 VOIX POUR, le Conseil Municipal :**

**Article 1**

Soutient l'Appel des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

**Article 2**

Soutient les victimes de maladies professionnelles et demande des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice.

**Article 3**

Poursuit dans les années à venir sa politique volontariste en matière de développement durable.

**Article 4**

Fait le vœu que le gouvernement et l'Assemblée nationale accélèrent les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole. Cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

**Article 5**

Fait le vœu que les partenaires locaux (région, département, agglomération) s'engagent également dans la transition écologique, notamment par la mise en place concrète et effective du PCAET à Saint-Quentin-en-Yvelines, qui doit mettre les moyens financiers nécessaires pour être à la hauteur des ambitions qu'elle se donne en matière d'agriculture et de biodiversité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Président du C.C.A.S



François MORTON